

**Antenne Territoriale des Transports**

**Routiers de Voyageurs**

**CS 10410**

**20 rue de la Somme**

**17000 La Rochelle**

La Rochelle, le 2 juillet 2020

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

En temps normal et plus encore en ce contexte actuel de crise, la Région Nouvelle-Aquitaine se préoccupe du quotidien de ses habitants et de leurs problèmes de mobilité. Les transports constituent en effet un enjeu majeur de l’action régionale.

Au regard des difficultés de déplacement que peuvent rencontrer de nombreux charentais maritimes vivant en milieu rural, **la Région Nouvelle-Aquitaine tient à vous rappeler que le service de transport à la demande (TAD) mis en place depuis septembre 2018 est toujours opérationnel sur tout le territoire de votre communauté de communes.**

Le TAD est à la disposition de tous vos concitoyens, offrant notamment à ceux rencontrant des difficultés de mobilité comme les jeunes sans permis et les personnes âgées en manque d’autonomie, une solution de transport de proximité vers les villes les plus proches.

Sous réserve d’une réservation téléphonique préalable, chacun peut donc **être pris en charge par un transporteur à son domicile pour être amené une ou 2 fois par semaine vers les villes de Saintes, Gémozac et Saujon.** Ce service fonctionne suivant des jours et horaires précisés dans la fiche horaire ci-jointe, à un tarif qui demeure modique et en baisse depuis janvier 2020 **soit 2€ le trajet** (3,60€ l’aller et retour) et 0.40€ pour les personnes titulaires de la Carte Solidaire, quel que soit la distance ou le circuit.

Vous retrouverez toutes les informations utiles sur ce service sur le site : transports.nouvelle-aquitaine.fr

**La Région vous remercie par avance de votre soutien dans la promotion de ce service qui semble encore méconnu et faiblement utilisé sur votre territoire.** A ce titre, si vous souhaitez diffuser une information sur cette offre de transport dans votre prochain bulletin municipal ou sur tout autre support, nous vous invitons à vous servir à cet effet des 2 fichiers PDF joints et de nous tenir informé des éventuels retours et remarques sur ce service.

Vous recevrez prochainement un lot de fiches horaires papier et de dépliants d’information générale sur le service TAD en Charente-Maritime (correspondant aux fichiers PDF ci-joints), afin que vous puissiez les mettre à la disposition gracieuse de vos concitoyens.

La Sous-Direction des Transports Routiers de Voyageurs reste à votre entière disposition pour tous compléments d’informations à l’adresse suivante : tad17@nouvelle-aquitaine.fr.